

LA CONSCIENCE.

La conscience est un sentiment intime que nous avons de la valeur réelle de nos actions : c'est un tribunal secret où elles sont jugées, non sur les résultats, mais sur les intentions. Voltaire a dit, avec autant de justesse que d'esprit : L'enter est peuple de bonnes intentions. C'est en effet le plus ordinairement le prétexte dont on colore les excès les plus condamnables. Il n'en est pas moins vrai cependant que celui qui commet une action blâmable sans la croire telle, ne saurait être considéré comme coupable.

Un homme qui, en consultant le cri de sa conscience, ne se ferait aucuns reproches, pourrait cependant n'être pas innocent. Si le jugement d'un homme manque de justesse, sa conscience en ressentira ; elle lui signalera le bien et le mal, et le mal où est bien ; ainsi égaré, il pourra commettre une action très coupable en croyant agir avec probité.

Les assassins, en Italie, sont consciencieux. "Foi de galant homme, disait l'un d'eux à un grand seigneur qui marchandait ses services, je ne puis pas casser une jambe à votre homme à moins d'un sequin. — Et tu ne demandes qu'un demi sequin pour le tuer? — Sans doute, parce que je ne risque rien, il ne reviendra pas pour me d'noncer." Le marchandé ayant été conclu, le bandit vint quelques jours après rendre compte de son expédition : "Je me suis trompé, dit-il, j'ai tué le pauvre diable au lieu de l'ostropier ; raprenez un demi sequin, j'ai de la conscience."

POLICE CORRECTIONNELLE.

Un cocher de coucou, en tenue classique dans toute la rigueur, et dans non chalamment plutôt qu'il ne s'assied sur le banc des pr-venus, sifflottant l'air populaire à la revoir à ce soir l' dont il bat tant bien que mal la mesure avec un de ses pieds qui menace de compromettre la propriété notoire du pantalon blanc du garde municipal gravement assis à ses côtés.

Puis arrivée à pas de loup un respectable monsieur qui demande au tribunal, après un respectueux salut, de vouloir bien lui permettre de garder son bonnet noir, attendu qu'il est atteint d'un léger catarrhe, ce qu'il prouve à l'instant au moyen d'une quinte qui ne pouvait assurément venir plus à propos. Cette permission octroyée, le respectable monsieur dépose son parapluie vert à terre entre les mains du greffier, qui lui répond fort poliment qu'il n'en a que faire. Ainsi rebuté, le plaignant sent bien qu'il n'a plus d'autre parti que de prendre son parapluie sous son bras gauche, tandis qu'il tiendra son chapeau de sa main droite, ce qui ne laisse pas que de produire un certain effet pour la pantomime ; ces arrangements ainsi arrêtés, le voilà qui dispose :

"Monsieur, par une belle matinée du mois derniers, j'avais formé le projet de faire un petit voyage à St. Maurice, où m'appelaient des affaires pressées. N'ayant pas les commodités de prendre un Omnibus jusque là, puis qu'il est malheureusement vrai qu'il n'y en a pas encore d'établi pour cette destination, et d'un autre côté n'ayant pas les facultés de m'y faire transporter dans une voiture particulière quelconque, j'ai été forcé de me contenter à l'une de ces petites voitures publiques que l'on appelle Coucou, c'est le mot décent que j'emploie par respect pour le Tribunal. Monsieur, flairant mon intention de voyager, je pense, m'eût ve sans me laisser le temps de me reconnaître et me précipite sans que j'aie le temps de me défendre dans le fond de son coucou. Le prix bien débattu et enfin arrêté, il ne me restait plus qu'à attendre ; j'étais son seul voyageur. Après une heure d'attente, monsieur parvint à enlever trois autres voyageurs ; le coucou était au complet, nous devions partir, n'est-il pas vrai ?

Le cocher du coucou : Vous n'étiez que quatre ! est-il bon là, le bourgeois !

Le plaignant : Votre coucou n'était qu'à quatre places ; nous étions dans notre droit.

Le cocher de coucou : Quand il y a place pour quatre il y en a bien pour cinq. (On rit.)

Le plaignant : Nous étions encore la complaisance d'attendre et d'admettre un cinquième voyageurs, mais une fois qu'il fut monté, vous deviez partir.

Le cocher de coucou : Tiens ! et les lapins, donc ! C'est le profit, ça. (On rit.)

Le plaignant : Je n'admets pas les lapins, moi, je ne connais qu'une chose : vous étiez complet, et plus que complet même, vous aviez quitté la file, vous deviez marcher. Ce qui prouve que je ne suis pas déjà si ridicule, c'est qu'il y eut une véritable émeute dans votre coucou, à telle enseigne qu'après une assez vive résistance de votre part, tous les voyageurs que vous teniez comme des chats privés ont voulu descendre et sont descendus malgré vous.

Le cocher de coucou : Je crois bien, c'est vous qui êtes plus récalcitrant, le bout en train, la, comme si ça vous allait à votre âge, respectable bourgeois !

Le plaignant : C'est pour cela, sans doute, que vous m'avez dit des injures atroces et donné de coups de barre dans l'estomac qui n'ont pas fait de bien du tout à

mon catarrhe. (Lui nouvelle quinte, plus tenace que la première.)

Les torts du cocher de coucou ayant été bien établis par les témoignages de plusieurs témoins totalement désintéressés, le Tribunal l'a condamné à 50 francs d'amende et aux dépens. Le cocher de coucou se retire la tête basse et ne sifflote plus.

L'IMPARTIAL.

LAPRAIRIE, JEUDI, 4 DECEMBRE 1834.

"L'IMPARTIAL est celui qui ne prend pas les intérêts d'une personne par préférence à ceux d'une autre" telle est la définition du dictionnaire de l'academie, n'en déplaie aux quarante doctes régulateurs de la langue française, il nous semble qu'on pourrait encore définir l'impartialité. Le point le plus éloigné des deux extremes en un mot, le JUSTE MILIEU, si ce terme n'était pris en mauvaise part ; au moins par certain parti, depuis qu'on est convenu de s'en servir pour désigner le système du gouvernement de Louis-Philippe. Dans notre position, pour justifier notre titre nous ne devons nous déclarer ni pour ni contre aucune des deux opinions qui divisent les esprits des habitants du Canada. C'est la au moins l'idée que nos lecteurs ont prise des obligations renfermées dans le titre que nous avons donné à notre journal et dans notre prospectus, c'est-à-dire, pour parler clairement et vulgairement que nous ne devons prendre ni la défense des patriotes, ni celle du parti opposé. Les journaux, qui jusqu'à présent ont bien voulu, s'occuper du modeste nouveau né, prétendent que la tâche que nous nous sommes imposée est difficile, dangereuse et semblent la croire au dessus de nos forces, avec tout le respect que nous devons à nos aînés et la déférence qu'un villageois doit aux citadins, qu'il nous soit permis de leur faire quelques observations en faveur du système que nous avons adopté.

Depuis long-tems, la guerre est déclarée entre les journaux des deux partis, chacun puise dans son arsenal les projectiles littéraires qui lui semblent les plus propres à écraser son adversaire. L'impartialité dont nous faisons profession, nous oblige à dire que l'artillerie du génie..... de controverse est également bien dirigée des deux côtés, pourquoi donc exiger que nous, gens de nature pacifique nous entrions en lice pour augmenter le nombre des combattans sans espoir de décider la victoire. Nous voulons que la tranquillité et la paix, pourquoi donc vouloir nous forcer à la guerre ? aucun des deux partis qui sont en présence sur le champ littéraire ne manque de défenseurs : que pourrais notre plume indisciplinée au milieu de ces soldats aguerris ?

Au surplus, nous ne croyons pas qu'il soit indispensable d'adopter une couleur pour être journaliste. Nous sommes d'ailleurs d'une sensibilité telle que n'étant pas encore bien cuirassés notre tranquillité et même notre sommeil pourraient être troublés, s'il nous arrivait de recevoir de la part du parti auquel nous serions opposés, quelques unes de ces bourades que ces messieurs s'administrent entr'eux de tems à autre.

En resume, on peut servir son pays de différentes manières, assez de journaux politiques s'occupent de polémique et certes si, comme on le dit, du choc des opinions jaillissent les lumières jamais champ politique ne fut si éclairé que celui du Canada. Quand à nous, nous le répétons, personne ne forme des vœux plus sincères pour le bonheur du pays ; mais, comme nous sommes trop modestes pour croire que nous pouvons influer en rien sur sa prospérité, nous nous efforcerons d'atteindre le but indiqué dans notre épigraphe heureux si nous pouvons contribuer au bonheur de notre pays, en dépendant quelques lumières parmi ceux qui ont besoin d'instruction et en procurant quelque distraction aux autres telle est notre profession de foi nous espérons qu'on en appréciera la franchise de notre côté, nous ferons tous nos efforts pour tenir nos promesses et en terminant nous remercions l'indulgence qu'on se doit réciproquement pour des fautes involontaires, on sait qu'il n'est pas donné à l'humanité de n'en pas commettre et nous sommes loin de nous croire exempts de la règle générale ; quoique nous sortions des cendres d'un autre feuillet, nous ne prétendons pas au titre de Phoenix.

A la demande d'un grand nombre de leurs abonnés et vu le peu d'étendue de leur feuille, les Editeurs de L'IMPARTIAL ont pris le parti de la rédiger entièrement en langue française. Si l'encouragement qu'ils espèrent recevoir leur permet d'agrandir le format de leur journal, il pourront plus tard reprendre la partie Anglaise.

CHEMIN EN FER.

On sait que depuis quelque tems il est question de faire une route de ce genre pour établir la communication entre Montreal et St. Jean. Le projet et sur le point

de se réaliser, et dans ce moment les Ingénieurs sont occupés à dresser le plan de la Route. L'état florissant de notre village, la communication déjà établie avec Montreal, sont autant de considérations qui doivent les décider à faire aboutir la nouvelle route à Laprairie ; si cet espoir se réalise, nul doute que notre village ne prenne un accroissement rapide et qu'il ne parvienne promptement à un état de prospérité qui lui donnera l'apparence et la population d'une ville. Un Comité s'est assemblé samedi dernier à Montreal à fin de donner cette décision nous n'en connaissons pas encore le résultat mais nous avons lieu de croire que l'intérêt privé des Entrepreneurs ainsi que celui du public les engagera à faire passer la nouvelle route par Laprairie.

UNE assemblée s'est réunie dimanche dernier, à l'effet de nommer des notables chargés de faire une liste de souscription pour recueillir les fonds nécessaires pour construire une maison d'école dans le lieu à ce destiné entre le nouveau et l'ancien village. Les réflexions que nous avons à faire sur cet objet important, étant trop étendues pour trouver place dans le présent No. nous nous réservons d'en faire le sujet d'un article dans notre prochaine feuille. Nous bornons pour le présent à former les vœux les plus sincères pour que ces messieurs réussissent dans leur entreprise.

Nous prions nos lecteurs de nous excuser s'il Remarquent des fautes d'impression dans notre Journal. Notre Imprimerie étant tellement en désordre que nous n'avons pu encore régulariser ni nous procurer les accens écus qui nous manquent ; nous espérons néanmoins être en meilleur ordre sous peu de tems.

ENIGME.

Je fus demain, je serai hier.

* * LE MOT DE L'ENIGME, au prochain N°

BUREAU DU SECRETAIRE DE LA PROVINCE.

Québec, 26 nov. 1834.

Il a plu à Son Excellence le gouverneur en chef de faire les nominations suivantes savoir :

Thomas Amiot, Ecuyer, pour être Clerc de la Couronne en Chancellerie en la place de John Davidson Ecuyer, qui a résigné.

Solomon Biegham, Isaac Hoyle et James McGillivry, Ecuyers, pour être Commissaires pour la Decision Sommaire des Petites Causes, dans la paroisse de St. George De Rouville, sous l'acte de Guillaume IV, Chap. 45.

John Dryer et Vital Lefebvre, Ecuyers, pour être ditto, ditto, dans les paroisses de St. Pie et St. Paul de Yamaska.

Joseph Smith et Arba Stinson, Ecuyers, pour être ditto, ditto, dans le Township de Compton.

William Locker Felton, pour être Procureur, Solliciteur et conseil dans toutes les cours de justice de Sa Majesté en cette Province.

Norbert Dumas, Ecuyers, pour être ditto, ditto.

Augustus David Bostwick, et Antoine Polette, Ecuyers, pour être Commissaires pour la batisse d'un Pont sur la Rivière St. Maurice conjointement avec Pierre Vezina, Ecuyer, déjà nommé.

DECES.

Dans ce Village le 27 Novembre dernier Monsieur Amable Hainzé âgé de 32 ans et 3 mois,

Imprimé et publié tous les Jeudi

PAR

RAYMOND ET JAUMENNE.

CONDITIONS DE L'IMPARTIAL.

Ce Journal se publie tous les JEUDI soir. Le prix de l'abonnement est de Trois PIASTRES par année, outre les frais de poste, payable par trimestre et d'avance. Ceux qui veulent discontinuer sont obligés d'en donner avis un mois avant leur semestre échu, et payer leur arrérages.

On ne reçoit pas de souscriptions pour moins de six mois.

PRIX DES ANNONCES.

Six lignes et au-dessous 2s. 6d. et pour chaque insertion subséquente 7d. dix lignes et au-dessous 3s. 4d. et 10d. pour chaque insertion subséquente. Au-dessus de 10 lignes, 4d. par ligne pour la première insertion, et 1d. pour chaque insertion subséquente.

Nous publions les annonces qui nous seront adressées, jusqu'à ce que nous ayons reçu ordre de discontinuer.